

Contrat dépôt UniNe

1. L'Université de Neuchâtel, représentée par {{SIGNED_BY}},

a) détient les droits d'auteur sur les données citées au point 2, ainsi que sur la documentation de recherche qui s'y rapporte, ou possède l'autorisation expresse de la personne/entité qui détient ces droits.

b) assure que ces données ont été recueillies et traitées en conformité avec la législation en vigueur sur la protection des données,

c) dépose ces données à SWISSUbase, c/o FORS, Géopolis, 1015 Lausanne, en tant que membre institutionnel de l'Université de Neuchâtel.

2. Les données à archiver

Jeux de données et documentation issus du projet intitulé {{STUDY_TITLE}}, sous la direction de {{RESEARCHER_PI}}

3. But de l'archivage

Le dépôt des données et de la documentation à SWISSUbase a pour but :

a) leur archivage et leur conservation à SWISSUbase,

b) leur réutilisation par des tiers à des fins d'analyse et/ou d'éducation.

4. Devoirs de SWISSUbase

SWISSUbase s'engage à :

a) archiver les données et la documentation selon ses possibilités et standards techniques,

b) mettre les données à disposition à des fins d'analyse,

c) informer les utilisateurs des données de leurs obligations contractuelles et légales, qui sont notamment de "

- respecter la loi fédérale sur la protection des données du 19.6.1992, s'ils exploitent des données individuelles,

- de citer complètement la source des données, l'institution et les chercheurs qui les ont produites,

- de n'utiliser les données et les instruments de collecte mis à disposition que pour les propres exploitations ; il est en particulier interdit de transmettre les données à des tiers, que ce soit dans leur forme originale ou sous une forme modifiée, gratuitement ou contre

rétribution. SWISSUbase n'est cependant pas responsable des infractions éventuellement commises par les utilisateurs des données.

5. Droits de SWISSUbase

a) SWISSUbase a le droit de publier des informations sur les données et la recherche dont elles sont issues, afin d'informer sur les données archivées et de promouvoir leur réutilisation,

b) SWISSUbase a le droit de remettre à des tiers, à fins d'analyse, des copies des données archivées et de la documentation qui s'y rapporte,

c) SWISSUbase a le droit d'exploiter les données archivées et de publier les résultats.

6. Droits et responsabilité de l'Université de Neuchâtel

L'Université de Neuchâtel :

a) a le droit d'être informée de la réutilisation par des tiers des données archivées

b) met en place un service d'accompagnement et de conseil aux équipes de recherche souhaitant diffuser leurs données sur SWISSUbase

c) n'est pas responsable des données déposées sur SWISSUbase par ses membres, ni de leur réutilisation.

7. Contrats d'utilisation

Les modalités selon lesquelles les données pourront être utilisées par les utilisateurs secondaires sont définies par le(s) contrat(s) d'utilisation choisis par {{SIGNED_BY}}.